

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision:18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: REF 100H10
1. 1. 2. Contient: • heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]
1. 1. 3. UFI: 77AR-KSGN-1206-A81G
1. 1. 4. Formule: mélange de solvants
1. 1. 5. N° code du produit: 971053
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: solvant dégraissant industriel
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Applications Diverses Maintenance chimiques
ZI EST - RUE KEPLER - BP20074
F-62223 ST LAURENT BLANGY
France
Tél: +33 (0)3 21 07 85 76
Courriel: contact@admchygiene.fr
1. 4. Point de contact (nom, département, adresse, tél): SAS ADMC - ZI EST - 62223 ST LAURENT BLANGY
TEL 03.21.07.85.76.
1. 5. Numéro d'appel d'urgence: INRS +33 (1) 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* STOT un. 3. / SGH07 - H336 ** Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *
~* Tox. aq. chron. 1 / SGH09 - H410 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-    
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient: • heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10]
2. 2. 3. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 4. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 5. Intervention:	protection des yeux / du visage. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher. P370 En cas d'incendie: P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.). P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation. P304 EN CAS D'INHALATION: P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise. P301 EN CAS D'INGESTION: P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.
2. 2. 6. Stockage:	P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.
2. 2. 7. Elimination:	P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Dangers principaux:	Très Inflammable.
2. 4. Autres dangers:	Pas d'informations complémentaires disponibles
3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3. 1. Description du mélange:	Mélange
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	• heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10] - N° Id: 601-008-00-2 - N° CE: 205-563-8 - N° CAS: 142-82-5 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 50 < C ≤ 100 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 * STOT un. 3. - H336 * SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315 * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410 - Divers : - Valeurs limites d'exposition - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 500 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2085 - Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.
4. PREMIERS SECOURS	
4. 1. Description des mesures de premiers secours:	
4. 1. 1. Conseils généraux:	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. AGIR RAPIDEMENT
4. 1. 2. Inhalation:	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 3. Contact avec la peau:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux:	Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Peut provoquer des maux de tête et des vertiges
4. 2. 2. Contact avec la peau:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion:	Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Peut endommager le système nerveux. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique potentiellement mortelle)
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz toxiques se dégagent: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2). Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. Risques d'incendie et d'explosion.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Être vigilant à un retour de flamme possible. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Endiguer et contenir le produit renversé. Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit, avertir immédiatement les autorités locales. Éviter la contamination des eaux souterraines. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Écoper ou pomper le liquide le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un récipient adéquat. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éliminer comme un déchet dangereux.
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Eviter les décharges d'électricité statique. Ventilation le long du sol.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Ne pas stocker avec des halogènes

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine acier doux, acier inoxydable

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Réservé à un usage professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• heptane; n-heptane; [1] 2,4-diméthylpentane; [2] 2,2,3-triméthylbutane; [3] 3,3-diméthylpentane; [4] 2,3-diméthylpentane; [5] 3-méthylhexane; [6] 2,2-diméthylpentane; [7] 2-méthylhexane; [8] 3-éthylpentane; [9] isoheptane; [10] :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 500 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 2085
• éthanol; alcool éthylique :
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m³ = 9500

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 2. Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:

Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. 4. Protection des mains:

Gants de protection Norme EN374 gants en caoutchouc fluoré(viton) gants en caoutchouc nitrile

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|---|--|
| 8. 2. 5. Protection de la peau et du corps: | tablier et bottes résistants aux solvants |
| 8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 8. 4. Mesure(s) d'hygiène: | Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- | | |
|---|---|
| 9. 1. 1. Etat physique: | liquide |
| 9. 1. 2. Couleur: | incolore |
| 9. 1. 3. Odeur: | caractéristique |
| 9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: | Non applicable. |
| 9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 85 - 95°C |
| 9. 1. 6. Inflammabilité: | Non applicable. |
| 9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Inférieure : 1 Vol% - Supérieure : 8 Vol% |
| 9. 1. 8. Point d'éclair: | -31°C |
| 9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: | >250°C |
| 9. 1. 10. Température de décomposition: | Non déterminé. |
| 9. 1. 11. PH: | Non applicable. |
| 9. 1. 12. Solubilité: | partiellement soluble |
| 9. 1. 13. Hydrosolubilité: | peu soluble |
| 9. 1. 14. Liposolubilité: | Données non disponibles. |
| 9. 1. 15. Solubilité aux solvants: | soluble dans la plupart des solvants organiques |
| 9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): | Non déterminé. |
| 9. 1. 17. Pression de vapeur: | <70 hPa |
| 9. 1. 18. Densité de vapeur relative: | Non déterminé. |
| 9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: | 0.69 (+/- 0.05) |
| 9. 1. 20. Caractéristiques des particules: | Non applicable. |
| 9. 1. 21. Viscosité cinématique: | <20.5mm²/s (cinématique 20°C) |
| 9. 1. 22. Masse volumique apparente: | 690-700 kg/m3 (20°C) |
| 9. 2. Autres informations: | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|----------------------------|---|
| 10. 1. Réactivité: | Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Pas de décomposition en utilisation conforme. |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	réagit avec les acides forts et oxydants
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur/source de chaleur, la lumière direct du soleil Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
10. 5. Matières incompatibles:	Agents oxydants, acides forts, Halogènes
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variées, aldéhydes et des suies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
11. 1. 2. Toxicité aiguë:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 3. Inhalation:	Valeurs déterminantes pour la classification : CL50/inhalation/4h/rat = 23300mg/m3 (4h - OECD403) les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 4. Contact avec la peau:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/cutanée/rat = 2920 mg/kg (24h) Irritant pour la peau (Lapin) les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 5. Contact avec les yeux:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 6. Ingestion:	Valeurs déterminantes pour la classification : DL50/orale/rat = 5840 mg/kg les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 7. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 8. Toxicité chronique:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 1. 9. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
11. 2. Informations sur les autres dangers:	exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	Toxicité par aspiration: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable. 98% (28 jours - OCDE 301F)
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Contient La substance est une UVCB. Les tests standard ne sont pas appropriés pour ce paramètre.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non applicable.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'informations complémentaires disponibles
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	EL50 3 (DAPHNIES) (mg/l (48h) - OECD 202) Daphnia magna EbL50 10-30 (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata ErL50 10-30mg/l (ALGUES) (OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata LL50 >13,4 (POISSONS) (mg/l (96h) - OECD 203) Oncorhynchus mykiss NOELR 6,3mg/l (ALGUES) (72h - OECD 201) Pseudokirchneriella subcapitata 1 (DAPHNIES) (mg/l (21days) - OECD 211) Daphnia magna 1,53 (POISSONS) (mg/l (28days) - QSAR Petrotox) Oncorhynchus mykiss

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération / pyrolyse.
13. 2. Emballages contaminés:	Evacuer comme déchet dangereux. Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1206
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HEPTANES - HEPTANES - HEPTANEN - HEPTANE - HEPTANOS
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC02 R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. Polluant marin:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide; Polluant marin

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version:10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide. Sigle conventionnel (poisson&arbre)
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	respecter la réglementation en vigueur relative au transport ADR/RID IATA/OACI IMDG
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
14. 10. Autre(s) information(s):	Liquide inflammable
15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION	
15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	La directive dite <toutes préparations>1999/45/CE et ses adaptations.Le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (règlement (CE) n° 790/2009)
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
16. AUTRES INFORMATIONS	
16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

REF 100H10

Version: 10

Date de révision: 18/12/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 30/04/2003

16. 5. 2. Date de la révision
précédente: 15/02/2020

16. 5. 3. Date de révision: 18/12/2023

16. 5. 4. Version: 10

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 1-9

16. 6. Réalisé par: Sds